



Commune de Saint-Rémy-lès-Chevreuse
2 rue Victor Hugo
78470 SAINT-REMY-LES-CHEVREUSE
Tél : 01.30.47.05.03

Commune de Saint-Rémy-lès-Chevreuse

REFECTION DE LA VOIRIE

Acte d'engagement

DATE : Juin 2010

PIECE : 1

INDICE	DATE	DRESSE PAR	VERIFIE PAR	APPROUVE PAR	MODIFICATIONS
00	Juin 2010	A. SIMONET	L. DESCOTTES	L. DESCOTTES	Émission

MARCHE PUBLIC DE TRAVAUX

ACTE D'ENGAGEMENT

--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

Pouvoir adjudicateur

VILLE DE SAINT-REMY-LES-CHEVREUSE

Représentant du pouvoir adjudicateur

Monsieur le Maire

Référence de la délibération autorisant la personne responsable à signer le marché :

Objet du marché

MARCHES A BONS DE COMMANDE POUR LA REFECTION DE LA VOIRIE

Réservé pour la mention Nantissement

Mode de passation

Le présent marché est passé suivant la procédure adaptée en application de l'article 28 du Code des Marchés Publics.

Identifiants

Ordonnateur : Monsieur le Maire

Comptable public assignataire des paiements : Monsieur le Trésorier Payeur

Personne habilitée à donner les renseignements prévus à l'article 109 du Code des Marchés Publics : Monsieur le Maire

Maître d'œuvre : Services techniques de la Ville de Saint-Rémy-Lès-Chevreuse

Contenu de l'acte d'engagement

Cet acte d'engagement correspond à la solution de base unique de la consultation.

Sommaire

1. Contractants	3
2. Prix.....	3
2.1 Montant du marché.....	3
2.2 Montant sous-traité	3
2.3 Créance présentée en nantissement ou cession.....	3
3. Délais	3
3.1 Durée du marché.....	3
3.2 Période de préparation	3
3.3 Délai d'exécution.....	3
4. Paiements	3

1. CONTRACTANTS

Je soussigné, (Cochez cette case si vous répondez en tant que titulaire unique)

Nom :

Prénom :

Domicilié à :

Agissant en mon nom personnel ou sous le nom de :

.....

Domicilié à :

Agissant pour le nom et le compte de la Société :

.....

Domiciliée à :

N° d'identité SIRET :

N° d'inscription SIREN :

N° d'inscription au répertoire des métiers ou au registre du commerce et des sociétés :

.....

Code NAF :

Nous soussignés, (Cochez cette case si vous répondez en tant que groupement)

Cotraitant 1

Nom :

Prénom :

Agissant en mon nom personnel ou sous le nom de :

.....

Domicilié à :

Agissant pour le nom et le compte de la Société :

.....

Domiciliée à :

N° d'identité SIRET :

N° d'inscription SIREN :

N° d'inscription au répertoire des métiers ou au registre du commerce et des sociétés :

.....

Code NAF :

Nous soussignés, (Cochez cette case si vous répondez en tant que groupement)

Cotraitant 2

Nom :

Prénom :

Agissant en mon nom personnel ou sous le nom de :

.....

Domicilié à :

Agissant pour le nom et le compte de la Société :

.....

Domiciliée à :

N° d'identité SIRET :

N° d'inscription SIREN :

N° d'inscription au répertoire des métiers ou au registre du commerce et des sociétés :
.....

Code APE :

Nous soussignés, (Cochez cette case si vous répondez en tant que groupement)

Cotraitant 3

Nom :

Prénom :

Agissant en mon nom personnel ou sous le nom de :

.....

Domicilié à :

Agissant pour le nom et le compte de la Société :

.....

Domiciliée à :

N° d'identité SIRET :

N° d'inscription SIREN :

N° d'inscription au répertoire des métiers ou au registre du commerce et des sociétés :
.....

Code APE :

Remplissez ce cadre si vous répondez en tant que groupement solidaire	
<ul style="list-style-type: none"> - Après avoir pris connaissance du Cahier des clauses administratives particulières numéro VR339-78 du 02/06/2010 et des documents qui y sont mentionnés. - Et après avoir produit les documents, certificats, attestations ou déclarations visés aux articles 44 et 45 du Code des Marchés Publics. 	
<input type="checkbox"/> Nous nous engageons sans réserve, en tant qu'entrepreneurs groupés solidaires, à exécuter les travaux dans les conditions ci-après définies.	
L'entreprise	
	est désignée mandataire des entrepreneurs groupés solidaires.
L'offre ainsi présentée ne nous lie que si son acceptation nous est notifiée dans un délai de 120 jours à compter de la date limite de remise des offres fixée par le Règlement de la Consultation.	

Remplissez ce cadre si vous répondez en tant que groupement conjoint	
<ul style="list-style-type: none"> - Après avoir pris connaissance du Cahier des clauses administratives particulières numéro VR339-78 du 02/06/2010 et des documents qui y sont mentionnés. - Et après avoir produit les documents, certificats, attestations ou déclarations visés aux articles 44 et 45 du Code des Marchés Publics. 	
<input type="checkbox"/> Nous nous engageons sans réserve, en tant qu'entrepreneurs groupés conjoints, à exécuter les travaux dans les conditions ci-après définies.	
L'entreprise	
	est désignée mandataire solidaire des entrepreneurs groupés conjoints.
L'offre ainsi présentée ne nous lie que si son acceptation nous est notifiée dans un délai de 120 jours à compter de la date limite de remise des offres fixée par le Règlement de la Consultation.	

Remplissez ce cadre si vous répondez en tant que titulaire unique	
<ul style="list-style-type: none"> - Après avoir pris connaissance du Cahier des clauses administratives particulières numéro VR339-78 du 02/06/2010 et des documents qui y sont mentionnés. - Et après avoir produit les documents, certificats, attestations ou déclarations visés aux articles 44 et 45 du Code des Marchés Publics. 	
<input type="checkbox"/> Je m'engage sans réserve, conformément aux stipulations des documents visés ci-dessus, à exécuter les travaux dans les conditions ci-après définies.	
L'offre ainsi présentée ne me lie que si son acceptation m'est notifiée dans un délai de 120 jours à compter de la date limite de remise des offres fixée par le Règlement de la Consultation.	

2. PRIX

2.1 Montant du marché

Le maximum en valeur du marché à bons de commande est fixé par période à :

Période	Maximum en valeur
1	400 000,00 € HT
2	400 000,00 € HT
3	400 000,00 € HT
4	400 000,00 € HT

Les prestations sont rémunérées par application des prix du bordereau des prix du présent marché aux quantités réellement exécutées.

2.2 Montant sous-traité

Nom du sous-traitant	Nature de la prestation	Montant maximum sous-traité en € HT	Montant maximum sous-traité en € TTC

2.3 Créance présentée en nantissement ou cession

La créance maximale pouvant être présentée en nantissement ou cédée est ainsi de :

.....	TTC (€) (en chiffres)
.....	TTC (€) (en lettres)

3. DELAIS

A titre indicatif, les travaux commenceront vers le 01/10/2010.

3.1 Durée du marché

Le marché fera l'objet de 3 reconductions sans que sa durée totale ne puisse excéder 3 ans. Le représentant du pouvoir adjudicateur prendra à cet effet, la décision de le reconduire et d'en informer le titulaire au plus tard 75 jours avant la fin du marché.

Le titulaire ne dispose pas de la faculté de refuser la reconduction du marché.

La durée initiale est de 1 an(s) à compter du jour de sa notification.

Les dates de fin de validité sont définies ainsi :

- **Période 1 - Date de fin de validité : 31/09/2011**
- **Période 2 - Date de fin de validité : 31/09/2012**
- **Période 3 - Date de fin de validité : 31/09/2013**
- **Période 4 - Date de fin de validité : 31/09/2014**

Les bons de commande peuvent être émis jusqu'à l'expiration de la durée de validité du marché.

3.2 Période de préparation

Il est prévu une période de préparation des travaux. Les dispositions et délais de cette période de préparation seront précisés dans chaque bon de commande.

Cette période de préparation n'est pas comprise dans le délai d'exécution.

3.3 Délai d'exécution

Chaque bon de commande précisera les délais d'exécution des prestations dont il fait l'objet, sans que cette durée ne puisse excéder 4 mois.

4. PAIEMENTS

Les modalités du règlement des comptes du marché sont spécifiées dans le Cahier des clauses administratives particulières.

<input type="checkbox"/> Prestataire unique	<i>Cochez cette case si vous répondez en tant que titulaire unique</i>	
Le pouvoir adjudicateur se libérera des sommes dues au titre du présent marché en faisant porter le montant au crédit :		
Compte ouvert à l'organisme bancaire :		
A :		
Au nom de :		
Sous le numéro :		Clé
Code banque :		Code guichet
<i>(joindre un RIB ou RIP)</i>		

Avance	<i>Partie à valoriser si vous répondez en tant que titulaire unique</i>
Il est prévu une avance sous réserve des dispositions prévues par l'article 87.I du Code des Marchés Publics.	
Toutefois, le titulaire doit justifier de la constitution d'une garantie à première demande, ou d'une caution personnelle et solidaire, à concurrence de 100 % du montant de l'avance.	
L'entreprise désignée ci-avant :	
<input type="checkbox"/> Refuse de percevoir l'avance prévue dans le Cahier des clauses administratives particulières.	
<input type="checkbox"/> Ne refuse pas de percevoir l'avance prévue dans le Cahier des clauses administratives particulières.	

<input type="checkbox"/> Groupement solidaire	<i>Cochez cette case si vous répondez en tant que groupement solidaire</i>
<input type="checkbox"/> Paiement des sommes sur un compte unique. Les soussignés entrepreneurs groupés solidaires, autres que le mandataire, donnent par les présentes à ce mandataire qui l'accepte, procuration à l'effet de percevoir pour leur compte les sommes qui leur sont dues en exécution du marché par règlement au compte ci-dessous du mandataire. Ces paiements seront libératoires vis-à-vis des entrepreneurs groupés solidaires.	
<input type="checkbox"/> Paiement des sommes sur des comptes séparés Les paiements seront effectués suivants les modalités définies ci-après :	
Cotraitant 1 :	
Répartition des paiements :	

Cotraitant 2 : Répartition des paiements :
Cotraitant 3 : Répartition des paiements :

<input type="checkbox"/> Groupement conjoint	<i>Cochez cette case si vous répondez en tant que groupement conjoint</i>
Cotraitant 1 : Répartition des paiements :	
Cotraitant 2 : Répartition des paiements :	
Cotraitant 3 : Répartition des paiements :	

Avance	<i>Partie à valoriser si vous répondez en tant que groupement</i>
Il est prévu une avance. Toutefois, les membres du groupement doivent justifier de la constitution d'une garantie à première demande, ou d'une caution personnelle et solidaire, à concurrence de 100 % du montant de l'avance.	
Les entreprises groupées désignées ci-après refusent de percevoir l'avance prévue dans le Cahier des clauses administratives particulières :	
<input type="checkbox"/>	1 :
<input type="checkbox"/>	2 :
<input type="checkbox"/>	3 :
Les entreprises groupées désignées ci-après acceptent de percevoir l'avance prévue au Cahier des clauses administratives particulières :	
<input type="checkbox"/>	1 :
<input type="checkbox"/>	2 :
<input type="checkbox"/>	3 :

Le pouvoir adjudicateur se libérera des sommes dues au titre du présent marché en faisant porter le montant au crédit des comptes suivants :

Cotraitant 1 / Mandataire :													
Compte ouvert à													
l'organisme bancaire :													
A :													
Au nom de :													
Sous le numéro :													Clé
Code banque :								Code guichet					
<i>(joindre un RIB ou RIP)</i>													
Cotraitant 2 :													
Compte ouvert à													
l'organisme bancaire :													
A :													
Au nom de :													
Sous le numéro :													Clé
Code banque :								Code guichet					
<i>(joindre un RIB ou RIP)</i>													
Cotraitant 3 :													
Compte ouvert à													
l'organisme bancaire :													
A :													
Au nom de :													
Sous le numéro :													Clé
Code banque :								Code guichet					
<i>(joindre un RIB ou RIP)</i>													

Toutefois, le pouvoir adjudicateur se libérera des sommes dues aux sous-traitants payés directement en faisant porter les montants au crédit des comptes désignés dans les annexes, les avenants ou les actes spéciaux.

Fait en un seul original
à : _____ le : _____
Signature(s) du/des prestataire(s) :

Acceptation de l'offre

Est acceptée la présente offre pour valoir acte d'engagement.
Le représentant du pouvoir adjudicateur

A : le :

Date d'effet du marché

Reçu notification du marché le :
 Le prestataire.
 Le mandataire du groupement.

Reçu l'avis de réception postal de la notification du marché signé le :
 Par le prestataire.
 Par Le mandataire du groupement destinataire.

Pour Le représentant du pouvoir adjudicateur,

A :	le :	(date d'apposition de la signature ci-après)
	

Annexe n° à l'Acte d'Engagement
Relative à la présentation d'un Sous-Traitant

Pouvoir adjudicateur

Ville de SAINT REMY LES CHEVREUSE

Objet du marché

**MARCHES A BONS DE COMMANDE POUR LA REQUALIFICATION DE LA
VOIRIE**

Prestations sous-traitées

Sous-traitant :	
Nature des prestations :	
Montant H.T. (€) :	
Montant T.T.C. (€) :	

Sous-traitant

Nom, prénom ou dénomination :	
Forme juridique de la société :	
Numéro et ville d'enregistrement au registre du commerce ou au répertoire des métiers :	
Adresse :	
Téléphone :	

Conditions et modalités de paiement

Le sous-traitant adresse sa demande de paiement libellée au nom du pouvoir adjudicateur au titulaire du marché, sous pli recommandé avec accusé de réception, ou la dépose auprès du titulaire contre récépissé.

Le titulaire dispose d'un délai de quinze jours à compter de la signature de l'accusé de réception ou du récépissé pour donner son accord ou notifier un refus, d'une part, au sous-traitant et, d'autre part, au pouvoir adjudicateur.

Le sous-traitant adresse également sa demande de paiement au pouvoir adjudicateur ou à la personne désignée dans le marché par le pouvoir adjudicateur, accompagnée des factures et de l'accusé de réception ou du récépissé attestant que le titulaire a bien reçu la demande ou de l'avis postal attestant que le pli a été refusé ou n'a pas été réclamé à l'adresse suivante :

Ville de SAINT-REMY-LES-CHEVREUSE

Services Techniques

2, rue Victor Hugo

78470 SAINT-REMY-LES-CHEVREUSE

Le pouvoir adjudicateur adresse sans délai au titulaire une copie des factures produites par le sous-traitant.

Le pouvoir adjudicateur procède au paiement du sous-traitant dans le délai prévu par l'article 98 du code des marchés publics. Ce délai court à compter de la réception par le pouvoir adjudicateur de l'accord, total ou partiel, du titulaire sur le paiement demandé, ou de l'expiration du délai de quinze jours à compter de la signature de l'accusé de réception ou du récépissé si, pendant ce délai, le titulaire n'a notifié aucun accord ni aucun refus, ou encore de la réception par le pouvoir adjudicateur de l'avis postal mentionné au troisième alinéa.

Compte à créditer (intitulé, numéro, etc.)	
---	--

Exemplaire unique du titulaire

Le titulaire établit "qu'une cession ou un nantissement de créance résultant du marché ne fait pas obstacle au paiement direct du sous traitant dans les conditions prévues à l'article 116 du code des marchés publics en produisant soit l'exemplaire unique du marché qui lui a été délivré, soit une attestation ou une mainlevée du bénéficiaire de la cession ou du nantissement de créance".

Le titulaire confie à des sous-traitants bénéficiant du paiement direct l'exécution de prestations pour un montant supérieur à celui qui a été indiqué dans le marché. Il a obtenu la modification de l'exemplaire unique prévu à l'article 106 du code des marchés publics.

Le titulaire déclare que l'exemplaire unique a été remis en vue d'une cession ou d'un nantissement de créances et ne peut être restitué. Il justifie que la cession ou le nantissement de créances concernant le marché est d'un montant tel qu'il ne fait pas obstacle au paiement direct de la partie sous-traitée ou que le montant a été réduit afin que le paiement soit possible. Il donne une attestation du bénéficiaire de la cession ou du nantissement de créances résultant du marché.

Avance

Le marché prévoit une avance.

- Le sous-traitant demande à bénéficier de l'avance visée à l'article 87.I du Code des Marchés Publics ; il lui sera versé à ce titre une somme de : Euros, (maximum : 5 % du montant prévisionnel des prestations sous-traitées pendant les 12 premiers mois de leur exécution) ; le montant de l'avance à payer au titulaire sera réduit à due proportion.
- Le sous-traitant ne demande pas à bénéficier de l'avance.

Pénalités

Le sous-traité prévoit :

<input type="checkbox"/> des pénalités de retard
<input type="checkbox"/> des pénalités d'indisponibilité dont le montant est identique au montant des pénalités de retard ou d'indisponibilité susceptible d'être dues par le titulaire, au titre du marché, pour les mêmes prestations.
<input type="checkbox"/> des pénalités d'indisponibilité qui seront calculées selon la formule suivante :


Modalités de variation des prix

Date ou mois d'établissement des prix :	
Forme des prix :	<input type="checkbox"/> suivants les modalités du présent marché. <input type="checkbox"/> fermes
Mode de règlement :	le virement

Le candidat ou titulaire

le  (date d'apposition de la signature ci-après)

Le représentant du pouvoir adjudicateur compétent pour signer le marché.

le  (date d'apposition de la signature ci-après)